

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Confidentiel.

O.C./Confidentiel/6.  
Genève, le 20 juillet 1934.

COMMISSION CONSULTATIVE DU TRAFIC DE L'OPIMUM ET AUTRES DROGUES  
NUISIBLES.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN SOUS-COMITE DE  
L'ORDRE DU JOUR

Communiquée par le Représentant du Royaume-Uni.

---

Note du Secrétaire.

Le Secrétaire a l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre suivante du représentant du Royaume-Uni. Il désirerait recevoir le plus tôt possible toutes observations et suggestions que les autres membres de la Commission consultative pourraient désirer formuler.

---

Home Office,  
Whitehall, S.W.1.  
Londres, le 15 juin 1934.

Cher Monsieur Ekstrand,

Ayant eu l'avantage d'assister à deux sessions de la Commission consultative de l'opium, je crois avoir maintenant acquis une certaine connaissance pratique de la portée des travaux de la Commission et de ses méthodes de travail. Il est toujours préférable de ne pas se former d'impressions trop rapidement et il est assez présomptueux de la part d'un nouveau membre de formuler des suggestions qui reposent sur une si brève expérience. Toutefois, je ne saurais m'empêcher de penser - surtout après la dernière session - que les travaux de la Commission se trouvent sérieusement entravés par le fait que l'on essaie de traiter un trop grand nombre de sujets au cours d'une même session. Si je me rappelle bien, il n'y avait pas moins de 27 questions inscrites à l'ordre du jour de la 18ème session. Il en est résulté une impossibilité complète d'examiner toutes ces questions, bien que la Commission ait beaucoup travaillé et prolongé ses séances au-delà de la date fixée. Certaines questions importantes ont été discutées assez superficiellement et d'autres ont dû être ajournées à une session ultérieure. Il me semble qu'une telle situation doit être aussi

T.s.v.p.

incommode pour les membres de la Commission qu'injuste à l'égard des fonctionnaires du Secrétariat. On ne peut discuter utilement ni résoudre aucune question importante si le Secrétariat n'a pas eu un délai suffisant pour préparer les documents nécessaires et les distribuer à tous les membres de la Commission en temps utile avant la séance. Beaucoup de documents se sont trouvés retardés par suite de l'accumulation des travaux, - et l'on ne saurait s'en étonner si l'on considère le nombre de sujets sur lesquels le Secrétariat a été prié de fournir des renseignements, - tandis que d'autres, dont la préparation avait exigé beaucoup de travail, ne sont jamais venus en discussion.

Il me semble qu'il devrait être possible de trouver une méthode pour éviter le retour de faits de ce genre et pour faciliter le travail de la Commission et du Secrétariat. La suggestion que je voudrais me permettre de formuler - et j'y suis encouragé parce que, comme vous le savez, je l'ai déjà soumise à une autre Commission de la Société des Nations et qu'elle y a donné des résultats excellents - est que la Commission consultative de l'Opium nomme une Sous-Commission restreinte de l'ordre du jour, de 3 ou 5 membres par exemple.

Le Sous-Comité de l'ordre du jour se réunirait immédiatement avant chaque session, examinerait l'ordre du jour provisoire et le reviserait, en tenant compte du temps dont dispose la Commission et de l'importance des sujets à examiner. L'une de ses principales tâches serait de maintenir l'ordre du jour dans des limites raisonnables, afin que chaque question puisse être étudiée comme elle le mérite, et d'accorder la priorité aux questions qui paraissent les plus importantes. L'ordre du jour ainsi élaboré par la Sous-Commission de l'ordre du jour devrait être définitivement adopté par la Commission.

Le Sous-Comité de l'ordre du jour se réunirait à nouveau immédiatement après l'achèvement des travaux et préparerait un ordre du jour provisoire pour la session suivante. Le grand avantage de cette deuxième séance serait de permettre aux membres de la Commission et aux fonctionnaires du Secrétariat de savoir par avance quelles sont les questions qui seraient examinées à la session suivante et de s'y préparer.

Naturellement, rien dans ce projet n'empêcherait une question ne figurant pas à l'ordre du jour préparé par la Sous-Commission de l'ordre du jour d'être soulevée et discutée d'urgence, si la Commission en décidait ainsi.

S'il y a lieu de croire que ma proposition rencontrera l'approbation générale, je serais disposé à en proposer la discussion détaillée au début de notre prochaine session, afin que nous puissions commencer les travaux de cette session avec un ordre du jour bien à notre portée. Naturellement, on ne profiterait pleinement des avantages du système qu'à la session suivante.

Veuillez agréer, etc.....

(signé) S.W. HARRIS.